

13 juin 2018

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mars 2017 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2015-2016 du Grand Théâtre de Genève.

Rapport de M. Rémy Burri.

La proposition PR-1226 a été renvoyée à la commission des finances le 16 mai 2017. La commission s'est réunie une fois pour traiter le sujet, à savoir le 11 octobre 2017, sous la présidence de M. Simon Brandt. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Shadya Ghemati, qu'elle soit sincèrement remerciée pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2015-2016 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont approuvés.

Séance du 11 octobre 2017

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Carine Bachmann, directrice du département, de M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, de M. Claus Haessig, secrétaire général, et de M. Tobias Richter, directeur

M^{me} Bertani rappelle que les comptes 2013-14 et 2014-15 du Grand Théâtre de Genève (GTG) ont été bénéficiaires. Le GTG savait qu'il devait aborder une phase extra-muros déficitaire. Pour établir le budget, il a fallu trouver une solution pour le relogement du GTG. Une convention lie le GTG avec la Ville de Genève, qui doit fournir un lieu fonctionnel. Il y a eu l'option du Bâtiment des Forces-Motrices (BFM). Ensuite, celle de construction de l'Opéra des Nations (ODN). Lors de l'établissement des business plans, la Fondation du Grand Théâtre s'est

rendu compte que le BFM allait engendrer un déficit de 4,3 millions de francs par saison. Dès lors, un business plan incluant le financement de l'ODN par des privés a été élaboré afin de permettre sa construction. En mai 2015, l'ODN ne savait pas comment le public allait réagir, ni quelle serait l'acoustique, ni la grille tarifaire. Le budget a ainsi été plus optimiste que ne le sont les comptes.

D'autre part, en juin 2016, une convention a été signée avec le Canton. Elle prévoit un plan quadriennal. Pour la saison 2015-16, un déficit de 875 000 francs était annoncé et pour la saison 2016-2017, un déficit de 1 485 000 francs. Grâce à une exploitation rigoureuse, la saison 2016-2017 va se terminer à l'équilibre. Le déficit sera donc de 1,1 million de francs sur les deux saisons. Lorsque l'ODN a été inauguré en 2016, une perte s'est ressentie dans les abonnements, mais ensuite cette perte a été rattrapée. Le prix des billets n'est plus le même et il n'y a pas la possibilité d'avoir des revenus accessoires à l'ODN, tandis qu'au GTG les salles peuvent être louées pour des soirées privées. La buvette est également plus grande au GTG. Les comptes présentés sont ainsi déficitaires, mais à la fin du plan quadriennal, la situation sera meilleure que prévu.

Questions des commissaires

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien a vu qu'il y a eu une baisse du mécénat et demande si la situation a évolué. M. Richter explique que le départ de certaines sociétés en est partiellement la cause, du fait que certaines prestations ne pouvaient plus être proposées par exemple la location de salles et loges, l'organisation de soirées de prestige, mais également du fait de la conjoncture. M. Richter informe qu'au niveau de l'exploitation, notamment le personnel artistique, il y a eu une grande prudence dans la gestion. Il annonce une économie de 2 millions de francs malgré le fait qu'il a fallu augmenter le nombre de soirées pour arriver au même nombre de places proposées au public. Et s'il y a eu moins d'abonnés, au niveau des recettes de la billetterie, il y a eu quelques recettes de plus. La nouvelle salle a un taux de fréquentation de 88% qui dépasse les attentes.

M^{me} Bertani confirme à un commissaire du Mouvement citoyens genevois qu'une fois que l'ODN sera vendu et encaissé, le compte amortissement sera à zéro franc. M. Haessig ajoute que l'amortissement est supporté par la Fondation du Grand Théâtre à hauteur de 1,5 million de francs par année et le reste est constitué de dons privés.

M^{me} Bertani répond à un commissaire d'Ensemble à gauche que les contreparties pour les sponsors sont souvent des billets, des soirées ou une page du programme.

M. Richter répond à un commissaire que personne n'a été licencié, mais que le personnel temporaire a été diminué. A la question d'un commissaire,

M^{me} Bertani répond qu'il n'y a pas de mise en garde des nouveaux collaborateurs sur des risques de pertes d'emploi avec la prochaine saison. M. Richter ajoute que par correction, il informe les nouveaux collaborateurs qu'il va partir et qu'il aura un successeur. M^{me} Bertani ajoute que la Fondation est en droit privé et que le successeur de M. Richter pourra choisir son équipe.

Un commissaire constate que certaines œuvres ont un taux de remplissage très bas – il cite par exemple le *Street Dance Club* – et se demande quelles en sont les causes, s'agit-il d'un défaut de marketing? M. Richter répond que ce spectacle vient de Suresnes en France. Il avait été préalablement programmé à Annemasse. L'afflux du public payant à Genève a donc été en dessous des attentes. Dans le cas d'espèce, il n'y a pas eu le temps nécessaire pour favoriser le bouche-à-oreille. M^{me} Bertani ajoute que le GTG a aussi pour mission de faire connaître des œuvres moins connues.

La suite de la séance a été consacrée à des explications de M. Kanaan sur la LRT (loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton). Il se réfère au rapport «actori» (annexe). A l'époque la LRT n'existait pas encore et cette démarche avait été faite en concertation avec le Canton, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG), la Fondation du Grand Théâtre, et le Cercle, qui regroupe les principaux mécènes. Le rapport «actori» (2013) a confirmé que si le GTG veut rester une maison de référence, il a besoin de moyens supplémentaires, notamment pour ne pas altérer les budgets artistiques par les frais fixes. Le différentiel avait été estimé à 3 millions de francs et des négociations ont été entreprises avec le Canton. C'est l'origine de la cette subvention de 3 millions de francs, qui est vitale. M. Kanaan s'inquiète de ce que certains élus du Grand Conseil estiment que cette subvention ne sera plus nécessaire quand l'ODN aura fini de jouer son rôle. Un transfert complet du GTG, de la Ville au Canton, serait difficile à réaliser et gérer. Le Conseil administratif tient à ce que le personnel soit préservé, et à ce que le Conseil municipal puisse avoir son mot à dire. Les statuts du GTG sont en effet révisés par le Conseil municipal. M. Kanaan évoque enfin l'enjeu fiscal. Notamment les questions de centimes additionnels. Si l'ensemble des contribuables finance le GTG, cela ferait sens qu'il devienne cantonal. Mais la solution qui consiste à dire, le GTG devient cantonal et c'est uniquement le contribuable de la Ville de Genève qui le finance, n'est pour lui pas acceptable. M. Kanaan indique qu'il a reçu un projet de loi des délégués cantonaux, projet de loi LRT, qui est inacceptable. Une contre-proposition a été faite et soumise au Canton. M. Kanaan explique qu'il faut trouver une solution en concertation avec le personnel, dont la situation n'est pas simple. Il souligne la difficulté de travailler sur un lieu provisoire et d'ensuite préparer le retour sur un autre. Il y a aussi des questions à gérer entre le statut «personnel Ville de Genève» et le statut «personnel Fondation», sans compter qu'il y a divers statuts au sein de la Fondation. Il y a donc plusieurs chantiers complexes à mener de front. Il prend en exemple la Ville de Zurich: il a fallu des années de

discussion avec le Canton. Le partenariat a abouti. Mais en échange, les charges de la Ville de Zurich ont été reconnues et elle a obtenu 420 millions de francs de budget par an. Le personnel a des craintes et M. Kanaan cherche une solution pour les rassurer. M^{me} Bertani ajoute que la position du conseil de Fondation du Grand Théâtre a toujours été claire, l'entrée du GTG dans le Canton et la subvention n'ont rien à voir avec la LRT. Ce sont deux objets totalement différents. Le rapport «actori» ne se contente pas de dire qu'il manque 3 millions de francs pour fonctionner, mais que ce montant nécessaire augmente d'année en année. Il peut arriver jusqu'à 4 ou 5 millions de francs. Le conseil de fondation doit vraiment savoir quel sera le budget pour le personnel. M. Kanaan ajoute qu'il y a des obstacles venant du Canton. Il s'inquiète du couperet sur la subvention de 3 millions de francs à fin 2017 et indique qu'il a proposé que le délai soit prolongé de deux ans. M. Kanaan est en porte-à-faux vis-à-vis des rumeurs qui circulent, laissant entendre qu'il bloque les négociations. Il faut donc déposer un projet au Grand Conseil pour obtenir un délai et que les négociations se passent de bonne foi. M. Kanaan aimerait que certains cessent de créer des obstacles de nature tactique. Pour M^{me} Bertani l'institution est extrêmement reconnaissante envers tous ceux qui ont fait que la subvention de 3 millions de francs puisse être conservée. Ce montant est nécessaire pour payer les salaires.

Pour ce qui est des statuts, M. Kanaan voit une révision des statuts de la Fondation, tout en restant une fondation de droit public, et le personnel «Ville» actuel conserverait le statut «Ville». Mais après la question est: quel serait celui du futur personnel engagé? Le seul élément difficile dans cette question de convergence est la Caisse de retraite. Le Canton n'a jamais dit que ce serait du personnel cantonal, le statut serait de droit public, mais par analogie avec d'autres établissements autonomes. La négociation portera donc sur un futur statut «Fondation» amélioré. Aujourd'hui, il y a des grandes inégalités statutaires. Il n'y aurait pas de coûts liés à la Caisse de retraite, si le personnel actuel de la «Fondation» reste à la FOP (Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées). En revanche, il y aura des coûts pour l'amélioration des statuts. Les syndicats veulent une analogie la plus grande possible avec les statuts «Ville de Genève». Ce champ reste à négocier et pourrait éviter des transferts à des caisses de pension dont les coûts seraient très élevés. M. Kanaan ajoute que le Canton a dit que c'est à la Ville de choisir si elle veut garder le bâtiment ou le donner par un transfert d'actifs à la Fondation du Grand Théâtre. Sa position, au nom du Conseil administratif, est de garder le bâtiment du GTG, car les compétences sont disponibles pour le gérer. Ensuite se pose la question des investissements futurs, au-delà des 60 millions en cours; cela fait partie des négociations.

A la question d'un commissaire, M. Richter répond que c'est effectivement difficile, au milieu de toutes ces contraintes politiques, institutionnelles, budgétaires et syndicales, de mener la politique artistique souhaitée. Pour plusieurs raisons. Les calendriers ne correspondent pas. Il est difficile de développer une programmation

sur la base de spéculations. Le combat pour les 3 millions de francs de subvention a par exemple déstabilisé la maison. Les artistes se désistent quand une incertitude s'installe. Il y a une confiance à maintenir. D'autre part, le conflit entre le Grand Conseil et la Ville affecte les collaborateurs. M. Richter ajoute qu'il a eu pas mal d'insomnies. Il y a eu une confiance cassée. Or, les artistes et le personnel attendent que leur travail soit valorisé. De telles situations créent des frustrations et nuisent à sa crédibilité.

M. Kanaan ajoute qu'il y a deux instances qui n'ont pas fait leur travail, notamment le Conseil d'Etat. Et un autre malentendu est venu d'un article paru dans la *Tribune de Genève*, avec des propos de M. Longchamp, qui a vicié les informations et bloqué le processus. Là-dessus s'est greffée une manœuvre politique du Grand Conseil. Il voulait tuer dans l'œuf toute subvention cantonale au GTG. M. Kanaan travaille depuis 2011 pour mettre un terme à une guerre Ville-Canton. Il arrive à une conclusion triste: il n'y a pas d'envie au Canton de s'intéresser au GTG. Il estime que le Canton devrait être dans les grandes maisons culturelles, pas que le GTG. C'est toujours la Ville de Genève qui alimente la culture. Il faut que le Grand Conseil ait accès à plus de paramètres. Les députés doivent être mieux documentés. M. Kanaan estime qu'il faut poursuivre les discussions et qu'il faut déposer un projet de loi qui repousse le projet pour avoir du temps pour arriver à un partenariat.

A la question d'un commissaire, M. Kanaan répond qu'il est frappé de voir à quel point le Canton oublie les règles qu'il impose aux autres. Il y a une sorte de mépris de l'Etat de droit et il estime qu'il y a une colère. Dans ce contexte, il estime que l'élément bloquant sur le GTG est la question fiscale. Il confirme que par moments, le GTG est pris en otage dans un marchandage plus large.

Demande d'audition

Aucune audition n'est demandée par la commission.

Discussion, prises de position des partis et vote

Les commissaires considèrent que les comptes du GTG peuvent être votés et acceptés.

La proposition PR-1226 est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui (1 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC).

Annexe à consulter sur internet:

- Synthèse de l'étude «actori» 2014 sur le GTG